

*des Princes &c. Fevrier 1737. 119*  
*faïres dans les Provinces, & au Sr. Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, de tenir la main à l'exécution du present Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. Maj. y étant, tenu à Versailles le premier Janvier 1737. Signé, PHELYPEAUX.*

Cet Arrêt a causé une joye générale, d'autant plus qu'il est regardé comme une preuve certaine que tout est actuellement réglé avec la Cour de Vienne, & entre Sa Majesté Impériale & le Roi d'Espagne. En effet, comme tout se dispose à l'exécution de ce qui a été réglé entre ces deux Monarques, l'évacuation des Places de l'Empire par les Troupes du Roi, & la prise de possession de la Lorraine, doit marcher de pair, ou suivre immédiatement. Cependant comme on sçait que la Princesse aînée de Lorraine, future Epouse du Roi de Sardaigne, ne doit partir que vers le Printems, & que S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere sa mere n'ira à Commerci qu'après son départ; il y a aparence que le Roi Stanislas attendra ce tems-là avant de se rendre en Lorraine.

III. Outre ce qu'on a déjà fait partir de Chambord & d'ailleurs pour le service de ce Prince ( du Roi Stanislas ) on embarqua encore le 18. Decembre au Port de St. Nicolas deux Carrosses magnifiques & une Chaise de Poste. Ses Chevaux partis le 17. & tous les Equipages & Bagages arrêtés à St. Dizier, doivent prendre la route de Luneville, lieu de leur destination. Les Officiers ont commencé à suivre le 24. Le Duc Ossolinski, ci-devant Grand Trésorier de Pologne, accompagnera vraisemblablement S. M. Pol. & résidera à sa Cour. Depuis peu ce Seigneur a acheté de Mr. Paris du Vernay la Terre de *Ligni*, en Lorraine, qui rapport 40. mille livres de rentes.

IV.